



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0711

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement et modernisation des logements sociaux dédiés aux étudiants - Application des conventions de site Lyon Cité campus et Contrat de plan Etat-Région (CPER) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation de la convention cadre

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jaquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0711**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Développement et modernisation des logements sociaux dédiés aux étudiants - Application des conventions de site Lyon Cité campus et Contrat de plan Etat-Région (CPER) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation de la convention cadre**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, le développement de l'offre sociale de logements dédiés aux étudiants est une priorité pour accompagner l'objectif de faire de la Métropole l'un des sites européens majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Plus de 145 000 étudiants sont accueillis dans l'agglomération de Lyon, dont 32 800 boursiers. A la rentrée universitaire 2014, le nombre global de logements étudiants s'élevait à 28 000 places. Parmi eux, l'offre de logements publics sociaux dédiés aux étudiants représente 8 700 places (7 100 gérés par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires -CROUS-, 1 600 par les bailleurs sociaux), soit un taux d'hébergement de près de 6 %.

Depuis 2007 (plan régional sur le logement étudiant et contrat de projets Etat-Région-CPER- 2007-2013), une mobilisation des acteurs (Etat, collectivités, CROUS), a permis de programmer la construction de 3 200 logements gérés par le CROUS entre 2007 et 2017.

Cette programmation est, cependant, insuffisante et des engagements de tous les acteurs (Région Rhône-Alpes, Etat, Centre national des œuvres universitaires et scolaires-CNOUS-/CROUS, Métropole) sont confirmés sur la période 2015-2020 (Lyon Cité campus, CPER 2015-2020 et aides à la pierre déléguées à la Métropole). L'objectif de réalisation de logement sociaux étudiants pour le mandat 2014-2020 est de 6 000 logements.

Au niveau national, la réussite étudiante et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ont été définies comme des priorités. Ainsi, l'engagement a été pris de réaliser 40 000 places nouvelles pour le logement étudiant entre 2013 et 2017. A l'échelle de la Métropole de Lyon, le plan 40 000 se traduit par un objectif de création de 4 000 nouvelles places, sur cette même période, dont 1 500 ont été livrées depuis 2013. Pour atteindre cet objectif, une gouvernance a été mise en place sur le site de la Métropole. Elle regroupe l'Etat (direction départementale des territoires, Rectorat de l'académie de Lyon), la Région, la Métropole, l'Université de Lyon, le CROUS de Lyon Saint-Etienne et l'Association des bailleurs et constructeurs (ABC) HLM.

Au titre du CPER 2015-2020, l'Etat, la Région et la Métropole ont souhaité conforter l'attractivité du site universitaire lyonnais pour ses étudiants. Cela passe, notamment, par un engagement financier de 15 M€ en faveur de la construction de logements sociaux dédiés aux étudiants (6,5 M€ de la Métropole, 6,5 M€ de la Région, 2 M€ de l'Etat).

Compte tenu des diverses sources de financement (Lyon Cité campus, CPER 2015-2020, contractualisation CNOUS/CROUS), les acteurs souhaitent favoriser une lisibilité globale de leurs engagements jusqu'en 2020, en faveur du logement social dédié aux étudiants, en particulier boursiers, en s'engageant collectivement à travers la convention faisant l'objet de la présente délibération.

Les opérations pouvant bénéficier des subventions sont celles portées par :

- le CROUS, opérateur de l'Etat pour la gestion du logement étudiant,
- les opérateurs de logements sociaux étudiants.

Les partenaires disposent de moyens financiers prévisionnels globaux de 38,4 M€, répartis de la manière suivante :

- Région : 18,3 M€ (dont 11,8 M€ Lyon Cité campus et 6,5 M€ CPER 2015-2020),
- Métropole de Lyon : 6,5 M€ (CPER 2015-2020),
- CNOUS/CROUS : 11,6 M€,
- Etat : 2 M€ (CPER 2015-2020).

Une convention cadre portant application des conventions de site Lyon Cité campus et CPER, sur le territoire de la Métropole, est proposée à la signature de l'Etat, la Région, la Métropole, le CROUS, ABC HLM.

Elle doit permettre de :

- réaffirmer les engagements financiers de chaque partenaire,
- ouvrir les financements aux autres acteurs constructeurs (bailleurs sociaux, etc.),
- conforter la place du CROUS dans la gestion de la demande de logement social étudiant,
- asseoir la gouvernance entre les principaux acteurs sur le territoire de la Métropole. Un comité de pilotage, présidé par le Préfet et le Président de la Métropole, est ainsi chargé d'impulser une nouvelle dynamique et est le garant de la réalisation effective de la programmation établie (impulsion de nouveaux programmes, suivi des opérations et réorientations nécessaires) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention cadre relative au développement et à la modernisation des logements sociaux dédiés aux étudiants à passer entre la Métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes, l'Etat, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), l'Association des bailleurs et constructeurs (ABC) HLM et l'Université de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.